



AOÛT 2021

**Minutes de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Charlemagne tenue le 3 août 2021 à 19h00 en vidéoconférence**

**Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement en vidéoconférence, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Josée Paquette et Joe Falci; formant quorum. Est également présent, Bruno Tardif, directeur de l'urbanisme et responsable des travaux publics, et greffier pro tempore.

Absences motivées : M. Sylvain Crevier et Mme Claudia D'Asti

OUVERTURE DE LA SÉANCE À : 19h04

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
- 1.3 Correspondance du mois
- 1.4 Embauche d'une adjointe administrative/perception
- 1.5 Autorisation à la direction générale de déposer une demande d'aide financière auprès du MAMH
- 1.6 Avis de motion : Règlement amendant le règlement concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin d'engager des dépenses et d'octroyer des contrat no 10-261-19
- 1.7 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 08-261-21-01 amendant le règlement numéro 10-261-19 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin de modifier l'article 4

#### 2. TRÉSORERIE/FINANCES

- 2.1 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

#### 3. URBANISME

- 3.1 Demande d'un P.I.I.A. : Remplacement du balcon, 120 rue Notre-Dame, lot 1 948 561, zone CR-6
- 3.2 Demande d'un P.I.I.A. : Remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal, 13 rue Notre-Dame, lot 1 950 672, zone CR-9
- 3.3 Adoption du second projet de règlement 07-384-21-14 amendant le règlement de zonage numéro 05-384-15, afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-6
- 3.4 Adoption du règlement 07-383-21-04 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15, afin de modifier le plan des affectations du sol et le concept d'organisation spatiale

#### 4. TRAVAUX PUBLICS

#### 5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE

- 5.1 Autorisation de passage sur le territoire - «Défi vélo 300 km 2021»

#### 6. VARIA

#### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

**1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE****1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-121****Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par :** Josée Paquette  
**Appuyé par :** Pauline Lavoie-Dubé  
**Et résolu,**

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.

ADOPTÉ

**1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-122****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021**

**Attendu** que les membres du Conseil de ville renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

**En conséquence, il est :**

**Proposé par :** Joe Falci  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu,**

QUE le Conseil de ville approuve le procès-verbal ci-dessus mentionné, tel que rédigé.

ADOPTÉ

**1.3 Correspondance du mois**

Le greffier pro tempore mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 juillet 2021 a été acheminée aux membres du Conseil.

**1.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-123****Embauche d'une adjointe administrative/perception**

**Attendu** le processus de sélection en vue de combler le poste d'adjointe administrative /perception;

**Attendu** que le comité de sélection a réalisé quatre (4) entrevues de sélection;

**Attendu** la tenue d'une seconde entrevue avec Madame Catherine Castonguay;

**Attendu** que le rapport du comité de sélection a été remis aux membres du conseil municipal.

**Pour ces motifs, il est :**

**Proposé par:** Joe Falci  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu,**

QUE la Ville de Charlemagne engage Madame Catherine Castonguay à titre d'adjointe administrative/perception.

QUE les conditions de travail et la période de probation soient celles prévues dans la convention collective des employés cols blancs en vigueur.

QUE la date de début d'emploi soit le 3 août 2021.

ADOPTÉ



AOÛT 2021

1.5 **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-124**  
**Autorisation à la direction générale de déposer une demande d'aide financière auprès du MAMH**

**Attendu** que la Ville de Charlemagne valide les avenues de financement dans la réalisation d'un projet d'agrandissement de ses installations;

**Attendu** que le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation dispose de programmes d'aide financière pour supporter les villes et municipalités dans la réalisation de leurs projets;

**Attendu** qu'une résolution est requise pour le dépôt officiel d'une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Josée Paquette  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu,**

QUE la direction générale soit autorisée au nom de la ville de Charlemagne a déposer une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

ADOPTÉ

1.6 **Avis de motion : Règlement amendant le règlement concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin d'engager des dépenses et d'octroyer des contrat numéro 10-261-19**

Monsieur le conseiller, Joe Falci, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce conseil, un règlement amendant le règlement numéro 10-261-19 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin de modifier l'article 4.

1.7 **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-125**  
**Présentation et adoption du projet de règlement numéro 08-261-21-01 amendant le règlement numéro 10-261-19 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires afin de modifier l'article 4**

**Attendu** que le règlement numéro 10-261-19 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires est entré en vigueur le 5 novembre 2019;

**Attendu** que la Ville de Charlemagne doit modifier ledit règlement, à l'article 4, plus précisément concernant la délégation de pouvoir attribuée à la (au) responsable du service des finances et de la trésorerie;

**Attendu** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 août 2021.

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Joe Falci  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu,**

QUE le projet de règlement numéro 08-261-21-01 modifiant le règlement concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires numéro 10-261-19, afin de modifier l'article 4, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

## 2. TRÉSORERIE/FINANCES

### 2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-126 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Attendu les recommandations du comité de finances.

Il est proposé par : **Serge Desjardins**  
 Appuyé par : **Joe Falci**  
 Et résolu,

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 3 août 2021 :

- Liste des comptes à payer totalisant la somme de :	953 239.43 \$
- Registre des chèques émis ou payés totalisant la somme de :	47 233.60 \$
Total:	1 000 473.03 \$

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de :	143 649.38 \$
- pour un grand total de:	1 144 122.41 \$

QUE le Conseil de ville approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements.

ADOPTÉ

## 3. URBANISME

### 3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-127

**Demande d'un P.I.I.A.**

**Remplacement du balcon, 120 rue Notre-Dame, lot 1 948 561, zone CR-6**

Attendu qu'une demande à l'effet d'accepter le remplacement du balcon situé sur le côté droit du bâtiment principal, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

Attendu que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

Attendu que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lors de la réunion tenue le 14 juillet 2021, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Attendu la recommandation numéro 2021-R-25 du CCU, favorable au remplacement du balcon, conditionnellement à ce qu'il soit teint de couleur noire;

Attendu que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone CR-6;

Attendu que cette demande viendrait remplacer la demande de PIIA approuvée par la résolution 21-06-096.

**Pour ces motifs; il est :**

Proposé par : **Josée Paquette**  
 Appuyé par : **Serge Desjardins**  
 Et résolu,

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif au remplacement du balcon situé sur le côté droit du bâtiment principal sis au 120 rue Notre-Dame, et ce, conditionnellement à ce que la structure soit teinte de couleur noire, afin de favoriser son harmonisation avec l'escalier existant.

ADOPTÉ



AOÛT 2021

**3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-128**

**Demande d'un P.I.I.A.**

**Remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal, 13 rue Notre-Dame, lot 1 950 672, zone CR-9**

**Attendu** qu'une demande à l'effet d'accepter le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

**Attendu** que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

**Attendu** que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, lors de la réunion tenue le 14 juillet 2021, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Attendu** la recommandation numéro 2021-R-24 du CCU, favorable au remplacement du revêtement de la toiture;

**Attendu** que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone CR-9.

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Pauline Dubé-Lavoie

**Appuyé par :** Joe Falci

**Et résolu,**

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif au remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal, tel que présenté par le demandeur, situé au 13 rue Notre-Dame.

ADOPTÉ

**3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-129**

**Adoption du second projet de règlement 07-384-21-14 amendant le règlement de zonage numéro 05-384-15, afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-6**

**Attendu** que le règlement de zonage numéro 05-384-15 est entré en vigueur le 27 août 2015;

**Attendu** que le conseil municipal a reçu une demande de modification de la réglementation d'urbanisme et plus spécifiquement du règlement de zonage numéro 05-384-15 ;

**Attendu** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis la recommandation numéro 2021-R-23, lors de la réunion tenue le 9 juin 2021;

**Attendu** que la Ville de Charlemagne est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*;

**Attendu** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

**Attendu** l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

**Attendu** qu'un avis public a été publié le 16 juillet 2021, selon la loi;

**Attendu** la période de consultation écrite, ordonnée par la résolution 20-07-118.

**Il est proposé par :** Joe Falci

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu,**

QUE le règlement de zonage numéro 05-384-15 est amendé par le second projet de règlement numéro 07-384-21-14, afin de :

1. Modifier la grille des spécifications de la zone C-6, afin d'augmenter le nombre d'étages minimum à 2 et un maximum de 10 mètres;
2. Modifier la grille des spécifications de la zone C-6, afin d'augmenter le nombre d'étages maximum à 6 et un maximum de 24 mètres ;

QUE le second projet de règlement numéro 07-384-21-14 modifiant le règlement de zonage 05-384-15 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

## 3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-130

**Adoption du règlement 07-383-21-04 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15, afin de modifier le plan des affectations du sol et le concept d'organisation spatiale**

**Attendu** que le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15 est entré en vigueur le 27 août 2015;

**Attendu** que le conseil municipal a reçu une demande de modification de la réglementation d'urbanisme et plus spécifiquement du règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15;

**Attendu** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis la recommandation numéro 2021-R-22, lors de la réunion tenue le 9 juin 2021;

**Attendu** que la Ville de Charlemagne est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*;

**Attendu** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

**Attendu** l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

**Attendu** qu'un avis public a été publié le 16 juillet 2021, selon la loi;

**Attendu** la période de consultation écrite, ordonnée par la résolution 20-07-118.

**Il est proposé par :** Pauline Dubé-Lavoie

**Appuyé par :** Joe Falci

**Et résolu,**

Que le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15 est amendé par le règlement numéro 07-383-21-04, afin de modifier le plan des grandes affectations du sol et le concept d'organisation spatiale pour le secteur des rues Picard et Morin, à l'effet de remplacer l'affectation résidentielle moyenne densité, par l'affectation résidentielle forte densité.

Que le règlement numéro 07-383-21-04 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 05-383-15 soit adopté, tel que présenté.

## 4. TRAVAUX PUBLICS

## 5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE

## 5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08-131

**Autorisation de passage sur le territoire - «Défi vélo 300 km 2021»**

**Attendu** la tenue de la 14<sup>e</sup> édition « Défi vélo 300 km pour la vie » de la Fondation Cité de la Santé qui se tiendra les 11 et 12 septembre prochain;

**Attendu** que l'événement cycliste est une boucle de deux jours en partance de Laval et à destination de Trois-Rivières;

**Attendu** que le parcours établi prévoit un passage dans la municipalité de Charlemagne le samedi 11 septembre par les rues Émile-Despins, Sacré-Cœur et Notre-Dame sous escorte policière;

**Attendu** que le Ministère du transport demande la confirmation que la Ville de Charlemagne a été informée du passage du convoi.

**Il est proposé par :** Pauline Lavoie-Dubé

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu,**

QUE la Ville de Charlemagne autorise le passage du convoi dans le cadre de la 14<sup>e</sup> édition du « Défi vélo 300 km pour la vie » de la Fondation Cité de la Santé.

ADOPTÉ



AOÛT 2021

**6. VARIA**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. RÉOLUTION NUMÉRO 21-08-132**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : **Serge Desjardins.**  
Appuyé par : **Pauline Lavoie-Dubé**  
et résolu:

Que la présente séance soit levée à 19h23, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉ

---

Normand Grenier  
Maire

---

Olivier Goyet  
Directeur général et greffier